

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2015

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Secteur Albert 1^{er} : bilan de la concertation mise en œuvre et approbation des orientations d'aménagement

Rapporteur : Patrice Pattée

Lors de ses séances du 29 juin 2006 et 15 novembre 2007, le conseil municipal a défini un périmètre d'étude pour le secteur Albert 1^{er} et les objectifs d'aménagement et de restructuration du site.

Lors de ses séances du 26 juin 2008 et 30 septembre 2009 le périmètre et les objectifs d'aménagements et de restructuration ont été validés et précisés. Le programme portera sur :

- la construction d'un équipement de petite enfance ;
- la restructuration et le traitement qualitatif des espaces publics ;
- la mixité de l'habitat (avec la présence de logements sociaux, notamment pour étudiants).

Ces objectifs ont été confirmés une nouvelle fois par le conseil municipal le 19 juin 2014.

Dès la constitution du périmètre d'études, la Ville a engagé des études de faisabilité technique et urbaine. Les réflexions engagées et l'avancement du projet ont fait l'objet d'une concertation avec la population locale, selon des modalités définies précisées au cours des 7 années d'élaboration du projet et confirmée par le conseil municipal, lors de ses séances du 15 novembre 2007, du 26 juin 2008, du 30 septembre 2009, du 11 février 2010 et du 19 juin 2014.

Le projet est désormais suffisamment avancé pour qu'il puisse être procédé au bilan de la concertation menée depuis 2009 et à la définition des orientations d'aménagement relatives à ce secteur. Un rapport sur le bilan de la concertation et une note sur les orientations d'aménagement sont joints au présent dossier.

Ces orientations seront traduites dans le plan local d'urbanisme (PLU) dont la procédure de révision est en cours et dont il vous est proposé d'arrêter le projet lors de cette même séance.

Ainsi, dans la continuité des engagements pris par le conseil municipal, il est proposé :

- de prendre acte du bilan de la concertation menée sur le périmètre du secteur Albert 1^{er} ;
- d'approuver les orientations d'aménagement du secteur Albert 1^{er}.